

RAPPORT AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OBJET : GESTION DE L'EXERCICE 2005

L'article 9 du décret n° 2001-1324 du 28 décembre 2001 relatif aux offices de l'eau des départements d'outre-mer prévoit, que le conseil d'administration délibère sur « le rapport annuel de gestion ». Ce rapport a pour objectif principal de tenir informé le conseil d'administration des actes pris pour appliquer les décisions de celui-ci. Il détaille l'activité générale de l'établissement. Des comptes rendus partiels réguliers ayant été présentés, sans vote, lors des précédentes réunions, conformément aux dispositions de l'article 11 du décret, il s'agit d'entériner, par une délibération, les actes de gestion de l'année entière.

La gestion de l'exercice 2005, en dehors des actes ordinaires administratifs et financiers, a été marquée par la mise en œuvre du 1^{er} programme pluriannuel d'intervention dont l'état d'avancement a été développé lors de la précédente réunion du conseil, et, par ricochet, particulièrement, par les actes préliminaires d'organisation de la mise en place de l'observatoire de l'eau et de la redevance pour prélèvement d'eau dans le milieu naturel.

I LES ACTES ORDINAIRES DE GESTION

Le règlement des affaires de l'Office, par son conseil d'administration, s'est effectué lors des quatre réunions qui se sont tenues respectivement les 15 avril, 07 octobre, 16 novembre et 16 décembre 2005. Les principales décisions, outre celles relatives au budget et au compte financier, ont intéressé l'organisation des services, avec un nouvel organigramme, la mise en œuvre des actions du programme pluriannuel d'intervention et de la redevance pour prélèvement d'eau dans le milieu naturel. Ce dernier point a, d'ailleurs nécessité la convocation urgente d'une réunion exceptionnelle, celle de novembre, en réponse à une sollicitation des redevables du monde domestique.

Le suivi de l'application des délibérations du conseil, l'exécution du budget et le fonctionnement de services, assurés par la directrice, ordonnateur des dépenses et des recettes, ont généré la signature de conventions financières ou de partenariats, des mandats et titres de recettes et le renouvellement des contrats détaillés dans l'annexe ci jointe. Le concours des services de logistiques et du centre informatique du département ont contribué largement à la qualité des travaux réalisés. Ces prestations en nature n'ont pas fait l'objet d'évaluation.

La gestion des ressources humaines, en raison de l'absence des recrutements prévus initialement pour la fin de l'exercice, n'a pas connu de difficulté particulière. Il convient,

néanmoins, de signaler les sujétions horaires imposées aux six agents, bien au de-là des 35 heures et l'obligation d'appliquer la compensation, par des jours de récupération.

Sous cette rubrique, une action de formation mérite d'être soulignée : il s'agit de l'encadrement, pendant deux mois, d'une stagiaire du centre de formation aux métiers de l'environnement du PNRM, préparant le Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire (BEATEP). Grâce à la qualité des acquis de l'Office, elle a pu être recrutée en tant qu'ambassadeur bleu pour le déroulement de la consultation du public dans le cadre de la DCE.

Les autres actes d'exécution ont concerné la participation de l'Office aux réunions et travaux des organismes, au sein desquels il est représenté.

- Soit de participation aux réunions de comités de pilotage ou autres organes consultatifs ou délibérants,
- Soit d'instruction des demandes d'aides ou demandes d'avis.

Le détail de ces actes est récapitulé dans le tableau annexé.

Enfin, l'expérience déjà acquise par l'Office, depuis sa création, a suscité la sollicitation des collectivités départementales de Guyane et de Guadeloupe pour les accompagner dans l'installation de leurs offices locaux. Le concours apporté par l'ODE a pris la forme de réceptions d'interlocuteurs divers et de transmissions de documents, procédures.....

II LES ACTES DE GESTION LIES À L'EXECUTION DES MISSIONS ET DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION

L'amplitude et la qualité des actes de gestion pris dans l'exercice des missions dévolues, légalement, à l'Office, dans le respect du code de l'environnement et des dispositions du SDAGE ont contribué à asseoir la légitimité et la reconnaissance de l'utilité de cet établissement public local dans le paysage des nombreux acteurs de l'eau à la Martinique.

II.1 L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET LES ETUDES

II.1.1 L'assistance technique

En 2005, l'Office départemental de l'eau a continué sa mission d'assistance technique auprès des collectivités territoriales avec notamment :

- Le contrat de baie de la CACEM
- Le contrat de baie de la mairie de Sainte Anne
- La mise en place des SPANCS
- L'étude d'identification des eaux souterraines
- Le schéma directeur de l'alimentation en eau potable
- L'étude prospective de l'irrigation à la Martinique

Des interventions et des analyses ont été effectuées en complément de la participation aux réunions de travail.

II.1.2 Les études

- L'étude de gestion rationnelle de la ressource en eau du bassin versant du Galion

Cette étude s'est correctement terminée. Une série de réunions d'informations et de sensibilisation a été organisée afin de pérenniser cette démarche et de trouver un outil de gestion réglementaire adapté à l'urgence de la situation répondant aux besoins des acteurs locaux.

- L'Etude sur la qualité des eaux de source et la contamination des organismes aquatiques par des pesticides organochlorés

La première phase d'identification et d'analyse est terminée. Les informations ont été portées à la connaissance des communes concernées par les services compétents. Les modalités de valorisation, notamment par la publication d'un atlas, sont actuellement en cours de définition avec la DSDS.

- L'étude de faisabilité de l'observatoire de l'eau et le SDDE

Dans le cadre de la mise en place du Schéma Directeur des Données sur l'Eau (SDDE) actuellement piloté par la DIREN qui bénéficie de l'assistance technique des services de l'O.D.E, l'étude de faisabilité de l'observatoire de l'eau a été reportée afin qu'il n'y ait pas de redondance. Elle sera donc adaptée en fonction des résultats du SDDE dont les premières conclusions mettent déjà en évidence la nécessité de cet observatoire et l'importance que revêtira la base de données redevances /aides de l'office de l'eau.

- L'étude préliminaire au Schéma Départemental de Vocation Piscicole

Le cahier des charges de cette étude a fait l'objet de plusieurs réunions de travail avec la commission des milieux aquatiques du comité de bassin et a été finalisé en fin d'année 2005. L'avis d'appel public à concurrence a été publié et l'étude sera lancée d'ici le début du mois de Juin 2006. Une étude complémentaire en partenariat avec la DIREN sur le Débit Minimum Biologique devra être envisagée.

II.1.3 La structuration du pôle Système d'Information Géographique (SIG) et de l'administration de données

Au cours de l'année 2005, la base de données de la cellule SIG s'est étoffée des données géographiques disponibles sur l'eau en Martinique, après une première phase de collecte auprès des producteurs de données géolocalisées (DIREN, du Parc Naturel Régional, du Conseil Général, de l'Agence D'Urbanisme et d'Aménagement de la Martinique, de la DSDS, du CNASEA, de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, de la SAFER, de la DDE, etc.)

Une convention de partenariat entre le Conseil Général et l'ODE est en phase de finalisation, sur les modalités de partage et d'échange de données avec le Département.

La cellule SIG de l'ODE assure la valorisation cartographique de l'étude de la DSDS et du BRGM relative aux sources utilisées, pour la consommation, par la population. Les modalités de diffusion des résultats sont en cours d'élaboration.

La cellule SIG apporte son expertise dans la réalisation du progiciel de redevances, ainsi que dans le suivi de la réalisation de l'état des lieux de l'environnement piscicole des cours d'eau de la Martinique.

L'ODE est le référent SANDRE (Système d'Administration National des Données et Référentiels sur l'Eau) en Martinique. L'ODE assure le rapportage des informations sur le site d'inventaire des dispositifs de collecte des données sur l'eau de la Martinique.
(<http://dcmartinique.rnde.tm.fr/RESEAUX/presentation/main/index.php>)

III LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

III.1 La consultation du public

Depuis Novembre 2005 a été lancée la consultation du public qui répond à un objectif de la Directive Cadre Européenne sur l'eau à savoir la participation du public à la gestion de l'eau et aux grandes décisions concernant les enjeux de protection et de préservation de l'environnement.

Un partenariat avec la DIREN a permis de réaliser la campagne de communication de la DCE et la définition des outils de communication. Notamment il a été proposé par les services de l'O.D.E la mise en place des ambassadeurs bleus chargés d'accompagner le public donnant son avis sur le questionnaire.

Dans le cadre de cette consultation, plusieurs forums débats publics auxquels ont participé les services de l'O.D.E se sont tenus.

III.2 La sensibilisation du grand public et des professionnels

Dans le cadre de la mission de sensibilisation de l'Office de l'Eau, les actions définies dans le plan de communication ont été menées à bien. Elles sont récapitulées dans l'annexe ci-jointe. L'on peut notamment citer:

- La journée mondiale de l'eau avec la réalisation de brochures et d'affiches sur le thème «l'eau c'est la vie », la représentation de la pièce de théâtre « le secret de l'eau » au CDST, la tenue d'une exposition autour de l'eau « Cas d'eau » en partenariat avec le CDST.
- Les interventions pour le monde scolaire
- La réalisation de la phase I de l'exposition sur l'eau en partenariat avec le Carbet des sciences qui a été validée par le comité de pilotage. Le cahier des charges rédigé par les services du Carbet des Sciences est quasiment terminé.
- Le site Internet de l'office de l'eau est officiellement en ligne depuis fin 2005. Il a fait l'objet de plusieurs séances de travail afin d'obtenir un résultat à la hauteur des attentes du Conseil d'administration. Un retour positif en terme de consultation de ce site a été enregistré.
- La finalisation du projet du bulletin de l'eau qui devrait voir le jour en janvier 2007
- La signature d'une convention cadre de partenariat avec RFO Martinique et la Régie Outremer Martinique, pour la diffusion, à titre gratuit, pendant deux ans, sur Télé Martinique et RFO SAT de supports de sensibilisation et d'information sur l'eau, l'environnement, les milieux aquatiques, littoraux et leurs usages ;

IV LA MISE EN PLACE DES INTERVENTIONS

La mission de l'Office relative aux interventions est définie dans les textes préconisant l'élaboration d'un programme pluriannuel d'intervention. Elle se compose, essentiellement de deux volets : les redevances et les aides.

IV.1 Les redevances

Les forces vives de l'Office de l'Eau ont été concentrées sur la mise en place de la première redevance : pour prélèvement d'eau dans le milieu naturel.

La procédure réglementaire de mise en place des redevances a été suivie à la lettre. A la demande des collectivités concernées et de leurs fermiers (EPCI, Département), une procédure pour la révision des taux pour l'année 2006 avait été entamée mais elle n'a pas pu aboutir.

Malgré des oppositions et des embûches, la redevance a été instaurée à partir de l'exercice 2005 pour l'ensemble des usages (alimentation en eau potable, irrigation et autres activités économiques). Avec son effectif réduit, qui sera bientôt renforcé, une organisation en interne permettra d'assumer la charge supplémentaire imposée par l'accomplissement de cette mission de liquidation de la redevance en 2006.

La totalité des procédures de gestion des aides et des redevances a été déclinée dans le cadre d'un manuel de procédures. Les documents de déclaration ont été finalisés et des réunions d'information à destination du monde domestique ont été tenues. Elles ont permis d'informer les collectivités et fermiers des modalités de mise en œuvre de la redevance et de répartition équitable sur le consommateur. Les réunions d'information avec les redevables du monde agricole ont été programmées avec le concours de la Chambre d'Agriculture.

Enfin, la rédaction du cahier des charges du progiciel de gestion des interventions est effective. L'avis d'appel public à concurrence a été lancé.

IV.2 Les aides

Une analyse des aides accordées selon deux critères a été opérée et déjà présentée lors du précédent conseil d'administration, par :

- Le nombre de demandes en fonction de la rubrique
- Le montant accordé en 2005 par rubrique

Le tableau récapitulatif ci après indique que pour l'année 2005 :

- Sur 22 demandes d'aides reçues, 21 ont été accordées pour un montant total de subvention de 114 250 €
- 7 aides ont été accordées dans cadre de la rubrique « maîtrise de la pollution » non seulement à des entreprises privées mais aussi à des collectivités, le SICSM notamment
- 3 aides ont été accordées dans le cadre de la rubrique « démarche de territoire » à des collectivités : SICSM (mise en cohérence de zonages d'assainissement, CACEM (contrat de baie) essentiellement.
- 1 aide a été accordée dans le cadre de la formation (projet d'aquaponie du EPLEFPA du Robert)
- Enfin 5 aides ont été accordées dans la rubrique « communication » à des écoles, associations et mairies.

La rubrique d'aide la plus utilisée est la « maîtrise de la pollution » qui, en pourcentage numéraire, est également la plus élevée, suivie de près par la communication.

Les lignes relatives au SPANC ne tarderont pas à être utilisées dans la mesure où la CACEM et le SICSM ont sollicité de l'office une assistance technique dans le cadre de la réflexion autour de la mise en place de ces structures. Une délibération déjà a été prise par le SICSM pour la création de ce service.

Cette analyse est récapitulée dans le tableau ci-après, extrait du rapport de présentation de l'état d'avancement du programme pluriannuel d'intervention.

Etat d'avancement des objectifs d'intervention du programme				
OBJECTIFS	nombre aides accordées	montant	% sollicitation (montant accordée / montant total)	% sollicitation / nombre de demandes
La régulation de la ressource existante (économie d'eau)	3	2 180	2%	14%
La diversification de la ressource (souterraines et superficielles)	1	7 500	7%	5%
La maîtrise de la pollution (domestique, industrielle, agricole, décharges et vidanges)	7	44 890	39%	33%
Traitement des eaux pluviales				
L'entretien et la restauration des milieux aquatiques				
La prévention et la gestion des risques				
Les démarches de territoire (gestion concertée)	3	37500	33%	14%
Communication, information et éducation	5	5 180	5%	24%
L'assistance technique et conseil aux maîtres d'ouvrage				
Formation (la gestion de l'eau et des milieux aquatiques)	1	3000	3%	5%
Projets expérimentaux et /ou innovants	1	14000	12%	5%
TOTAL	21	114 250	100%	100%

Un bilan récapitulatif des subventions accordées est annexé au présent rapport.

V LA COOPERATION DANS LA CARAÏBE

Eu égard aux lourdes charges de travail de l'équipe réduite de l'Office, la coopération dans la caraïbe s'est limitée à la participation au Global Water Partnership dont l'O.D.E est membre exécutif.

La coopération s'est essentiellement recentrée sur la promotion de la gestion intégrée de l'eau avec une mission d'assistance à Trinidad au mois de mai. Plusieurs séances de travail ont porté sur les objectifs de la GWP en terme de promotion de la gestion intégrée de l'eau ainsi que sur le positionnement de cette section.

Une assistance permanente est proposée par l'O.D.E au secrétariat de la GWP.

Très satisfaits de notre participation, la section nous a sollicité de nouveau en tant que membre exécutif de la section GWP pour l'année 2006.

VI L'AVANCEMENT DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION

Le rapport d'avancement du premier programme pluriannuel d'intervention ayant été minutieusement présenté lors de la réunion du 16 décembre dernier, il ne paraît pas utile, de nouveau, d'en exposer le contenu. Il est mentionné, ici pour mémoire.

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport de gestion de l'exercice 2005.